



La Newsletter – juin 2020

Viviane ARTIGALAS



Sénatrice des Hautes-Pyrénées

Permanence Parlementaire
Résidence La Lorraine
20 rue Brauhauban
65000 TARBES

Tél : 05 62 54 17 56

Adresse électronique
permanence.artigalas@gmail.com

Commission des Affaires économiques - Plan de relance

La commission des affaires économiques du Sénat a rendu public, le mercredi 24 juin dernier, son plan de relance : **"170 mesures pour remettre l'économie française sur les rails"**. Issu d'un travail de plusieurs mois avec plusieurs centaines d'auditions, des retours du terrain de sénateurs issus de tous les départements et de toutes les sensibilités politiques, ce plan se veut une « boîte à outils » concrète qui vise, au-delà de la préservation de l'activité, à renouer avec une croissance plus résiliente, plus compétitive et plus sobre en carbone.

Ce plan de relance est décliné en sept volets sectoriels consacrés à l'agriculture, aux PME, au commerce et à l'artisanat, à l'industrie, au numérique, au tourisme et au logement, volets issus des sept cellules sectorielles de veille de contrôle et d'anticipation de la commission.

Co-pilote de la cellule "Tourisme", j'ai présenté nos 40 propositions sectorielles, complémentaires au « plan tourisme » du gouvernement. Formulé autour de trois axes : l'offre, la demande et la transition numérique et durable, ce rapport a pour finalité de soutenir massivement un secteur stratégique pour notre économie qui se retrouve dans une situation dramatique.

Je vous invite à retrouver ces propositions sur le lien suivant :

<http://www.senat.fr/rap/r19-535-9/r19-535-91.pdf>

Le plan de relance de la CAE se fixe quatre objectifs : approfondir la construction européenne pour peser dans la mondialisation, améliorer la compétitivité des entreprises françaises, diversifier les chaînes d'approvisionnement et relocaliser certains centres de production stratégiques, faire de la transition énergétique le levier de la reprise.

Il se distingue par sa méthode, aussi bien en ce qui concerne son élaboration, qui est issue des nombreux retours de terrain et d'une approche pluraliste associant toutes les sensibilités du Sénat, que par sa mise en œuvre, qui suppose une rupture avec le centralisme administratif et politique français et un approfondissement de la décentralisation.

Les 170 mesures issues des plans sectoriels sont regroupées autour de dix orientations concrètes qui comportent aussi bien des mesures de relance de l'investissement que de la consommation, ciblées sur les secteurs en difficulté, des propositions portant notamment sur la réforme des impôts de production, la participation, l'insertion des jeunes, la réforme de l'État et la simplification administrative.

N° 535

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2019-2020

Enregistré à la Présidence du Sénat le 17 juin 2020

RAPPORT D'INFORMATION

FAIT

au nom de la commission des affaires économiques (1) sur le **plan de relance de la commission des affaires économiques.**

Tome IX : Tourisme

« Pour une véritable relance du tourisme »

Par M. Michel RAISON, Mmes Évelyne RENAUD-GARABEDIAN, Viviane ARTIGALAS et Gylène PANTEL,

Sénateurs

Ce plan propose également des réformes ambitieuses des politiques de l'Union européenne, aussi bien en matière de politique commerciale que de politique industrielle, d'harmonisation fiscale et sociale avec notamment la promotion d'un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières extérieures.

Notre rapport, qui comporte plus de 720 pages, se veut une contribution ambitieuse et lucide aux débats sur la relance de l'économie française dans le monde de l'après-crise.

Retrouvez l'ensemble de ces propositions sur :
<http://www.senat.fr/rap/r19-535-1/r19-535-11.pdf>

Décentralisation

Le Sénat a adopté ce mois-ci, en séance publique, nos propositions pour une « nouvelle ère de la décentralisation ». Plus qu'un « nouvel acte », nous proposons une nouvelle appréhension de la décentralisation, rompant avec le conformisme qui existe en la matière.

Il s'agit, avec cette proposition de résolution, de dépasser la simple perspective organisationnelle et de répartition des compétences, pour mettre au cœur des propositions la finalité de la décentralisation. L'enjeu est de faire en sorte que les biens et services publics locaux soient distribués équitablement sur le territoire de telle façon qu'aucun citoyen ne soit jamais oublié, ou mis à la périphérie.

L'Etat doit concentrer son action sur ses compétences régaliennes, d'infrastructures nationales et de solidarité, supprimer les doublons inutiles entre Etat déconcentré et collectivités décentralisées et mettre fin au processus de création d'agences qui signe le démembrement de l'Etat.

En parallèle, un puissant mouvement de décentralisation doit être engagé. Il faut rétablir aux régions le pilotage de la politique de l'apprentissage et leur confier celle du service public de l'emploi, affirmer le rôle du département pour les solidarités et l'ingénierie locale. Il faut également remettre à plat la relation financière entre l'Etat et les collectivités.

Mais au-delà, cette nouvelle ère de la décentralisation doit permettre de faire émerger un nouveau modèle, plus horizontal et plus coopératif, par l'expérimentation, la différenciation et la solidarité interterritoriales. Enfin, il faut achever la démocratisation des collectivités territoriales par le renforcement notamment de la parité et la mise en place d'un vrai statut de l'élu qui permettra de diversifier l'origine sociale du personnel politique tout en assurant les conditions de son renouvellement.

Je me réjouis bien évidemment de l'adoption de cette proposition de résolution, ce soutien du Sénat vient valider une démarche à la fois ambitieuse et inédite et oblige le gouvernement à clarifier rapidement ses intentions concernant la loi dite « 3D ».

Numérique

Lors du débat sur le thème : « La crise du Covid-19 : révélateur de la dimension cruciale du numérique dans notre société. Quels enseignements et quelles actions ? », je suis intervenue pour mon groupe sur l'inclusion numérique.

Cette crise a clairement mis en exergue les inégalités territoriales en matière de numérique et beaucoup de collectivités locales en zone rurale ont particulièrement mal vécu cette période. La fracture numérique peut aussi, chez certains de nos concitoyens, se manifester par un manque de maîtrise des



« Il faut que les collectivités deviennent des acteurs à part entière, pas des figurants dépendants des dotations de l'Etat, qui récupèrent trop souvent de nouvelles compétences sans les moyens financiers nécessaires »

usages et des outils, que ce soit à cause de l'âge, du niveau de formation, du handicap ou tout simplement des difficultés de lecture. D'autre part, la dématérialisation généralisée des services publics, entreprise depuis le début du quinquennat, souvent sans préparation et sans formation aux nouveaux outils, a augmenté les difficultés d'accès à ces services et mettent à mal l'égalité républicaine.

Si l'accès au numérique devient un droit fondamental pour tous les Français, il faut que l'Etat le garantisse et se donne les moyens d'assurer son universalité. Pour cela, nous avons formulé plusieurs propositions pour que le numérique contribue à forger une société plus égalitaire, sobre et durable.

Je suis également intervenue pour aborder la question de la fracture numérique dans le cadre du débat qui avait pour thème : « Quelles nouvelles politiques publiques à destination de la jeunesse afin d'aider ces publics particulièrement exposés dans la prise en charge des conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire actuelle ? ».

L'illectronisme et l'exclusion numérique ne frappe pas que nos aînés et cette crise a révélé les importantes inégalités entre les Français dans l'accès et l'utilisation des outils, y compris chez les jeunes. Ces derniers maîtrisent peut-être les réseaux sociaux, mais ne savent pas forcément tous se rendre sur le site d'une administration publique, faire une recherche en ligne sans aide ou s'informer sans être victimes de fake news.



Que ce soit pour télétravailler, étudier, chercher un emploi, ou tout simplement vivre dans un contexte de crise sanitaire, la maîtrise des outils numériques est devenue indispensable. Réduire cette fracture doit être un objectif essentiel des politiques publiques car ces inégalités en engendrent d'autres.

Proposition de loi « efficacité des aides au Logement »

Nous avons adopté, au Sénat, la proposition de loi relative à l'efficacité des aides personnelles au logement. Notamment les deux principales mesures de ce texte : la suppression du mois de carence et la ré-indexation des aides personnelles au logement (APL) sur l'indice de référence des loyers (IRL).

Les aides au logement constituent l'une des principales mesures redistributrices en faveur des plus modestes. Elles jouent un rôle fondamental de cohésion sociale et d'amortisseur en cas de crise et il y a urgence à réorienter la politique du logement. Je déplore notamment les quelques 6 milliards d'euros d'économies réalisées depuis le début du quinquennat sur les APL et la politique actuelle qui a particulièrement affaibli notre modèle Français du logement social. Nous avions régulièrement répété à M. Denormandie que ces économies étaient une erreur, la crise montre que nous avons hélas raison et que nous allons vers une situation dramatique si rien ne change.

Débat Logement

Toujours sur le même thème, lors du débat en séance sur la situation du logement et du bâtiment, j'ai pu alerter sur les difficultés rencontrées par les bailleurs sociaux pour participer à la relance de la commande publique et solliciter le secteur du bâtiment.

L'urgence doit conduire à construire et à réhabiliter plus de logements sociaux afin de répondre à une demande croissante et participer activement à la relance économique. Or, la situation financière des bailleurs sociaux, qui sont bien



souvent les premiers investisseurs sur nos territoires, s'est retrouvée fragilisée par les décisions gouvernementales en matière de logement qui ont fortement impacté leurs ressources depuis 2 ans. Tout le secteur attend désormais des mesures fortes, notamment en matière de soutien à l'investissement.

Il faut redonner au mouvement HLM les moyens d'agir, en revenant par exemple sur la Réduction de Loyer de Solidarité ou en abaissant la TVA à 5,5 % sur les travaux pour les logements sociaux.

Proposition de loi « Frais bancaires »

Je me réjouis de l'adoption de notre proposition de loi visant à renforcer l'encadrement des frais bancaires qui constitue une avancée claire au bénéfice des plus modestes.

Depuis plusieurs années, les associations de consommateurs dénoncent les pratiques abusives du secteur bancaire. Pour les plus précaires, ce sont parfois plus de 500 € par an qui peuvent être dépensés pour incident de paiement. La crise sanitaire est aussi une crise sociale et il y a urgence à agir. Les banques continuent en effet de prélever chaque mois leurs commissions diverses sur ceux qui s'enfoncent dans la grande pauvreté.

Il est impératif de s'engager sur le front social et les frais bancaires constituent un levier sur lequel nous pouvons et nous devons agir. Le texte voté propose d'inscrire dans la loi un plafonnement de ces frais. J'espère maintenant que l'Assemblée Nationale pourra examiner très rapidement cette proposition de loi.



Projet de loi « Sortie de l'état d'urgence »

Le Gouvernement aurait pu s'abstenir de proposer un nouveau texte relatif à l'état d'urgence sanitaire, ce dernier expirant le 10 juillet prochain à minuit.

Si la contamination susceptible de provoquer une deuxième vague de l'épidémie à l'échelle collective venait à resurgir dans les prochains mois, le ministre de la

Santé aurait toute latitude pour prendre les mesures qui s'imposent, et le gouvernement pourrait à nouveau saisir le Parlement pour un nouvel état d'urgence sanitaire.

Nous refusons d'avaliser la création d'un nouveau régime hybride applicable au cours de la période comprise entre le 11 juillet et le 30 octobre 2020, qui ne serait plus l'application du régime de l'état d'urgence mais qui n'assurerait pas le retour au droit commun pour autant.

En réalité, le projet de loi maintient ce régime exceptionnel pour permettre l'application de certaines de ses dispositions sans avoir à recueillir l'autorisation du Parlement. Le maintien d'un régime dérogatoire sous forme déguisée d'une phase transitoire est susceptible de porter atteintes aux libertés individuelles. Rappelons que des atteintes graves ont été portées à la liberté de réunion et à la liberté de manifester dans le cadre de l'application actuelle de l'état d'urgence sanitaire.

Question au Gouvernement

Lors d'une séance de questions d'actualité au Gouvernement, en tant que membre de la délégation sénatoriale aux outre-mer, j'ai questionné la Ministre Annick Girardin pour mes collègues ultramarins qui s'inquiètent de l'avenir budgétaire des collectivités d'outre-mer.



Même si les réponses ministérielles sont plutôt rassurantes, il y a urgence à prévenir tout risque d'incapacité budgétaire et à permettre à ces collectivités de retrouver les marges de manœuvre indispensables pour soutenir un plan de relance efficace.

Audition Caisse des dépôts et consignations

Lors de l'audition de M. Éric Lombard, directeur général de la Caisse des dépôts et consignations, je suis intervenue pour insister sur le fait que le développement du tourisme durable, annoncé comme l'un des principaux objectifs d'après-crise pour la reprise du secteur, doit reposer sur l'équilibre raisonné de 3 piliers : Environnemental / Social / Economique.



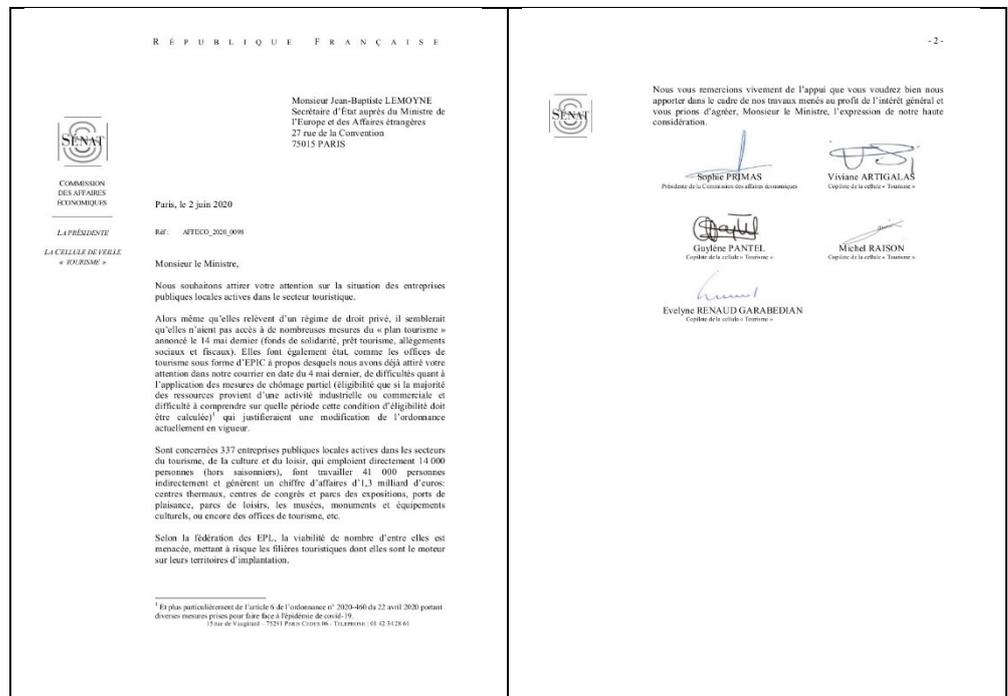
J'ai pu aussi questionner M. Lombard sur les futures orientations du Fonds Tourisme Social Investissement, géré par la Caisse des dépôts et consignations, qui devrait aussi irriguer les structures les plus en difficulté ou le milieu associatif.

Cellule Tourisme

Dans la continuité de nos précédentes interventions, j'ai cosigné, avec la Présidente de la commission des affaires économiques du Sénat et les autres copilotes de la cellule de veille « tourisme », deux courriers adressés à Jean Baptiste Lemoyne, Secrétaire d'Etat en charge du tourisme.

Le premier a pour but de l'alerter sur la situation de l'agritourisme. Les acteurs de ce secteur participent activement à l'animation de nos territoires, en particulier ruraux, en y apportant un souffle nouveau. Ils rencontrent pourtant des difficultés à être reconnu comme des « acteurs du tourisme », notamment sur l'éligibilité au fonds de solidarité.

Le second sur la situation des Entreprises Publiques Locales (EPL) de tourisme. Particulièrement actives dans ce secteur : centres thermaux, centres de congrès et parcs des expositions, parcs des loisirs, musées, monuments et équipements culturels, offices de tourisme, ... elles rencontrent aussi des difficultés à l'accès aux diverses mesures du « plan tourisme ». La viabilité de certaines d'entre elles est menacée, ainsi que les filières touristiques dont elles sont souvent le moteur sur de nombreux territoires.



Assemblée Générale CCI 65

J'ai participé à l'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Tarbes et des Hautes-Pyrénées en présence notamment de Monsieur le Préfet des Hautes-Pyrénées et du Président, Monsieur François Xavier Brunet.

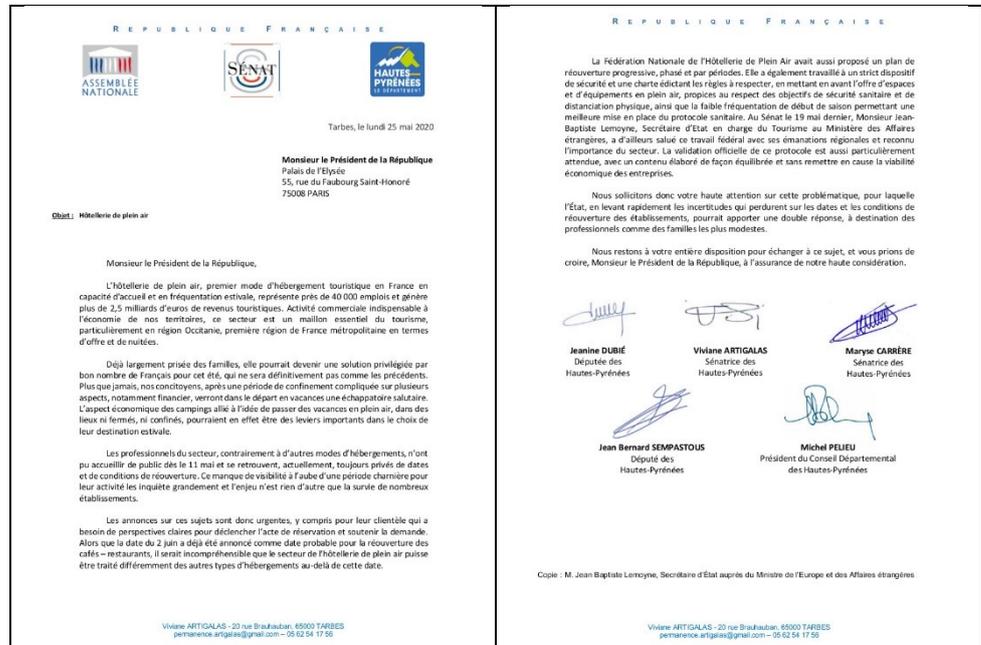
Un ordre du jour fourni avec par exemple : Le budget 2019 et les difficultés liées aux baisses de ressources affectées pour lesquelles j'étais intervenue, notamment dans le dernier PLF ; le bilan de l'action de la CCI pendant et après le confinement, son travail remarquable ainsi que son rôle déterminant pour le soutien aux entreprises du territoire, aux côtés de l'état et de la Région Occitanie ; un focus sur le « Plan Tourisme » et la situation particulière de Lourdes pour lesquels je suis, là aussi, beaucoup intervenue et notamment dans le cadre de la cellule de veille tourisme de la commission des affaires économiques du Sénat.



Campings

Avec les autres parlementaires et le Président du Conseil Départemental des Hautes Pyrénées, j'ai cosigné un courrier adressé au Président de la République et au Premier Ministre pour les alerter sur la situation actuelle des campings.

Premier mode d'hébergement touristique, notamment en Région Occitanie, première région de France en termes d'offres et de nuitées, l'hôtellerie de plein air était dans l'attente d'annonces urgentes sur la visibilité de dates et conditions d'ouverture. Depuis, le secteur a accueilli les annonces du gouvernement sur le sujet avec beaucoup de satisfaction.



Boulin

Reprise des visites de terrain pendant la période de déconfinement (dans le respect des mesures sanitaires) et un premier rendez-vous avec de nouveaux élus, pour échanger notamment

sur leurs projets, l'importance du rôle des élus locaux (encore une fois démontrée durant cette période particulière), leur adaptation durant la crise, leurs attentes et leurs premiers retours d'expérience.

C'est donc à Boulin que j'ai rencontré le nouveau Maire, M. Richard CAPEL, et son premier adjoint, M. Philippe LABORDE, pour un tour d'horizon de leur territoire. Des rencontres toujours aussi enrichissantes et très importantes pour mener à bien ma fonction de parlementaire. Merci à eux.



Permanence Parlementaire
Résidence La Lorraine
20 rue Brauhauban
65000 TARBES

Tél : 05 62 54 17 56

Adresse électronique
permanence.artigalas@gmail.com